



Déclaration préalable de la CGT aux CSAL et FS des 13 et 14 octobre 2026

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers camarades,

Aujourd'hui, le sentiment qui domine chez nos collègues est l'un des plus destructeurs : la honte. La honte de voir une administration exigeant une exemplarité sans faille sur la confidentialité des données, mais incapable de s'appliquer ces règles à elle-même.

Cette faillite managériale et technologique ne vient malheureusement pas seule : elle s'inscrit dans une dérive plus globale caractérisée par l'abandon de la gestion nationale à des thuriféraires locaux et par une dégradation continue des conditions de travail de toutes et tous.

À travers cette déclaration préalable, la CGT Finances Publiques entend dénoncer ces remises en cause fondamentales :

- I. Les défaillances du système d'information et les dérives en matière de sécurité ;
- II. La déconcentration RH qui marque la fin d'une harmonisation centrale indispensable ;
- III. La dégradation continue de nos conditions de travail et de notre pouvoir d'achat.

I. Sur le système d'information, et la sécurité

Les agents sont épuisés d'être le « service après-vente » de systèmes informatiques défaillants. Entre les fiascos d'applications comme GMBI, les failles de sécurité à répétition, le contournement quotidien de bugs et la bascule de pans entiers de nos missions vers le privé — comme la facturation électronique (plateforme privée pour une surveillance encore au public) —, la confiance des personnels et des usagers est rompue. Les collègues refusent de porter la responsabilité de décisions absurdes qu'ils n'ont pas prises.

Sur le terrain, la déconnexion de la direction devient intolérable. Les récentes consignes de sécurité sur les serveurs bureautiques relèvent de la pure fiction :

- Exiger qu'aucun document sensible n'y figure, alors que c'est le cœur de métier des services.
- Prohiber l'archivage sur les seuls espaces sauvegardés, sans fournir la moindre alternative crédible.
- Culpabiliser les administrateurs et reporter la responsabilité sur les agents.

Ces injonctions contradictoires isolent les collègues et risquent de pousser à des usages sauvages.

On ne sécurise pas un système en infantilisant les informaticiens et en bridant les outils.

L'État doit jouer son rôle et être exemplaire pour garantir la sécurité des données personnelles et numériques de la population.

Aussi, sur

II. La déconcentration des actes RH : la fin d'une harmonisation centrale

Pour la CGT Finances Publiques, il est urgent de réinvestir massivement dans la fonction publique, en matière d'emplois, de rémunérations et de moyens.

Pour vivre heureux, vivons cachés. C'est par cet adage que l'on pourrait résumer la vision qu'a la Direction Générale du dialogue social.

En effet, le vendredi 24 juillet dernier, un décret et un arrêté sont parus au journal officiel :

le premier permet au Ministre ou à notre Directrice Générale de déconcentrer certains actes RH et le second liste les actes pour lesquels dès le 27 juillet les directeurs ont obtenu tout pouvoir, et pour le disciplinaire au 1er octobre.

Désormais les directeurs locaux ont tout pouvoir :

- En matière de recrutement de contractuels,
- En matière de mobilité locale et disponibilité,
- En matière de discipline pour les sanctions du 1^{er} groupe et pour le cumul d'activité,
- En matière de temps partiel,

- En matière de congés, de compte-épargne temps et autorisations d'absence,
- En matière de convention de rupture conventionnelle.

Cette longue litanie d'actes est loin d'être anodine pour les agents.

En effet, les directrices et directeurs ont désormais tous les pouvoirs sauf ceux de la promotion et de la mobilité nationale. Doit-on s'inquiéter de l'avenir du mouvement national ?

Une telle déconcentration des actes ne fait qu'augmenter les disparités entre les directions et le nombre de collègues discriminés.

Enfin, sur la

III. Dégradation des conditions de travail

Face à l'effondrement du pouvoir d'achat, au rétablissement punitif de la journée de carence qui pousse les agents à venir travailler malades, et à la dévaluation des concours au profit de contrats plus ou moins précaires, la CGT exige :

- **Des outils informatiques fiables, testés et une vraie souveraineté publique** sur nos données.
- **L'arrêt des injonctions irréalistes** et la fin de la culpabilisation des administrateurs et des agents.
- **La priorité absolue à la promotion par concours**, seule garante de la justice sociale et de la reconnaissance des qualifications.
- **Des effectifs titulaires à la hauteur**, l'abrogation du jour de carence, des 10 % de moins en arrêt maladie, et une revalorisation générale des rémunérations.

Et enfin, pour conclure :

Défendre le service public, c'est refuser qu'il soit fragilisé de l'intérieur. La honte n'est pas celle des agents : elle est celle d'une direction qui exige l'excellence sans se donner les moyens d'être elle-même exemplaire.